

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

En présence de Madame Audrey ROBERT, Inspectrice des Finances Publiques Conseillère aux décideurs locaux DDFIP des VOSGES, pour la présentation de l'analyse financière prospective période 2021 à 2025 pour les projets d'investissement. Fin de la présentation à 21H15.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Budget Commune 2021 :**
  - Acquisition d'un tracteur
  - Décision modificative
  - Repas de la convivialité
  - Remise des récompenses du concours communal 2021 « des coups de Cœur des Jardins d'Été »
- ⇒ **Communauté d'Agglomération d'Epinal :**
  - Rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges et de Ressources
- ⇒ **Centre de Gestion des Vosges :** Motion de soutien

**INFORMATIONS DIVERSES**

Convocation adressée le : 2 décembre 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, Mrs Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Julien POTHIER et Laurent VOIRY

**Absents :** M. Anthony LANGEVIN donne procuration à M. Christophe DURIN  
Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Dominique AZIER  
Mme Amélie LAVALLÉE donne procuration à Mme MARQUIS Bernadette  
M. Pierre VISSA, excusé

**Secrétaire :** M. Christophe DURIN

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, les comptes rendus à l'unanimité des membres présents

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

↳ Budget commune : achat des cartes cadeaux pour les personnes de plus de 70 ans.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à

N° DCM 45/2021	<b><u>COLIS DE FIN D'ANNEE 2021</u></b> <b><u>COMMISSION AFFAIRES SOCIALES</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire donne compte rendu de la réunion de la Commission d'affaires sociales qui a eu lieu le 22 octobre dernier :

Colis de fin d'année

L'âge pour y prétendre est ramené à 70 ans, ce qui représente 61 personnes. Elles recevront un bon d'achat d'une valeur de 40,00 €, la distribution se fera par les équipes de la commission d'affaires sociales, les modalités restent à définir.

(Les enfants de la garderie avec Sylvie vont fabriquer comme chaque année un petit présent pour joindre au bon d'achat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Mme le Maire à passer commande pour l'achat de 61 cartes cadeaux d'une valeur de 40.00 € auprès de GOLDIS SAS.

*Mme le Maire informe qu'elle a reçu une personne de l'ADAVIE qui propose un stage de réactualisation des connaissances, en 3 séances, à destination des seniors.*

*Arrivée de M. Anthony LANGEVIN à 21H30*

N° DCM	<b><u>REGIE DE RECETTE</u></b>
46/2021	<b><u>AVENANT N° 1 - ACTE CONSTITUTIF</u></b>

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut remplacer le tracteur KUBOTA. Ce tracteur est à bout de souffle et le montant pour le remettre en état est estimé à 2 000 €, sans compter le changement des pneus et sous réserve de démontage. La Commune a un besoin impératif de ce véhicule.

Après avoir étudié les offres de différents concessionnaires, il s'avère que la société PETITJEAN de Charmes fait une proposition intéressante avec une reprise de l'ancien tracteur et de sa faucheuse.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal le devis pour l'achat d'un tracteur TXGS24 ROUES AGRAIRES ISEKI et de ses accessoires pour un montant T.T.C arrondi à 24 600 € reprise comprise. Le détail figure ci-dessous :

Article	TOTAL TTC
Tracteur TXGS24 ROUES AGRIRES ISEKI	14 500,00 €
Kit 4 sorite arrière TXGS24	240,00 €
Kit relevage indépendant TXGS24	780,00 €
Tondeuse Mulching 1M37 ventrale TXGS24	2 500,00 €
Cabine	5 760,00 €
Broyeur 106 Cm déportable Funny Super 106C	3 500,00 €
Supp fixation contrepoids P TXG237 T4332 ISEKI	75,00 €
Contrepoids Jerrycan 25kg pour microtracteur	300,00 €
	27 655,00 €
reprise Kubota B 2410 + faucheuse KUHN	-3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	24 655,00 €
<b>TOTAL ARRONDI A</b>	<b>24 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le projet d'achat d'un nouveau tracteur et des accessoires,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis de la Société PETITJEAN de Charmes pour un montant T.T.C. de 24 600 € avec la reprise de l'ancien tracteur et faucheuse comprise, livraison prévue janvier 2022.

*M. Dominique AZIER, précise que Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera retouché en 2024.*

N° DCM 47/2021	<b><u>BUDGET COMMUNE 2021</u></b> <b><u>DECISION MODIFICATIVE</u></b>
-------------------	--

Suie à l'achat du tracteur, Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Il y a lieu de réajuster le budget Commune, ceci se traduit par les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses 2315 Installations, materiel et outillage techniques ..... - 24 600.00 €  
Dépenses 21571 matériel roulant: ..... + 24 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTTE** la décision modificative

N° DCM 48/2021	<b><u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u></b> <b><u>RAPPORT DE A COMMISSION LOCALE D'EVALUATION</u></b> <b><u>DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RESSOURCES</u></b>
-------------------	--

Entendu le rapport de Madame le Maire,

**Vu** les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
**Vu** les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,  
**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 19 novembre 2021,  
**Vu** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 19 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE :**

**D'APPROUVER** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 19 novembre 2021,

N° DCM	<b><u>CENTRE DE GESTION DES VOSGES</u></b>
49/2021	<b><u>MOTION DE SOUTIEN</u></b>

Mme le Maire propose de voter la motion de soutien du Centre de Gestion des Vosges rédigée en ces termes :

**CONSIDERANT :**

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 200 départs en retraites dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,
- Les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI, CAPEMPL0188) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires,

**CONSIDERANT :**

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centre de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- L'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier.

**CONSIDERANT :**

- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Vosges financé par le CNFPT -sur fonds propres- et Pôle Emploi au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- Le refus de la direction territoriale de Pôle emploi de maintenir ce financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle,
- La volonté de la direction territoriale de Pôle emploi de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur au titre de l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou du La Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POE I),

**DEMANDE :**

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE DE SOUTENIR**, la motion de soutien auprès du Centre de Gestion des Vosges

**INFORMATIONS DIVERSES :**

RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG PLACE DE L'EGLISE AINSI QUE SES RUES ADJACENTES.

M. Julien POTHIER informe que le projet de l'aménagement du centre bourg a été revu et reste concentré sur la tranche n°1 pour un montant de 250 000 €.

Réunion de la Commission travaux à prévoir avant la fin de l'année.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Étude pour la définition d'une stratégie de redynamisation du canal des Vosges dans ses fonctions économique et touristique.

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES 2020-2026

FICHE D'ACTION 2022

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Repas de la convivialité samedi 27 novembre 2021 38 participants

Invitation le vendredi 10 décembre à l'ensemble des 13 maisons pour la remise des prix des coups de cœur des jardins d'été 2021.

COURRIER TRAITEMENT D'EMBACLES

Mme le maire informe qu'une administrée a reçu un courrier l'informant d'enlever un arbre couché en travers de l'Avière.

Mme CHATEL Jocelyne a repris contact avec la mairie le lundi 6 décembre afin d'informer qu'elle n'avait pas oublié l'arbre et que celui-ci serait enlevé dès que le terrain sera praticable.

ARDOIZ

Service de la poste propose une tablette numérique pour les seniors mais qui reste très onéreuse, Mme le Maire informe qu'elle regardera avec le conseil numérique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (PREEMPTION)

Vente maison 128 rue d'Oncourt

La commune ne préempte pas.

Carte de remerciement suite au décès de M. HAXAIRE

BOIS COMMUNAL

La commission forêt se réunira le vendredi 10 décembre 2021 à 13h30

- Marquage des lots de bois pour habitants

- travaux 2022

Proposition de la vente de chêne

Travaux de lignes parcellaires qui peuvent être effectués par l'employé communal

Nouveau plan d'aménagement de la forêt semestre 2022

CONTRAT ASSURANCE

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré M. LOUX, assureur auprès de CIADE, pour une offre d'assurance Auto Mission destinée à couvrir les dommages causés et/ou subis par les véhicules personnels des élus et collaborateurs au cours de leurs déplacements effectués pour le compte de la Commune.

La cotisation annuelle TTC proposée s'élève à 302,52 € pour un forfait kilométrique annuel de 1.000 km.

Les garanties accordées sur les véhicules sont les suivantes :

- Responsabilité Civile/Défense Recours
- Dommages tous accidents avec une franchise de 200,00 €
- Vol/Incendie avec une franchise de 200,00 €
- Bris de glace sans franchise
- Protection du conducteur
- Assistance

Et une proposition d'assurance INDIVIDUEL ACCIDENT pour les bénévoles prêtant leur concours à la Commune.

Deux formules sont proposées :

1ère formule :

- Capital décès : 20.000,00 €
- Capital Invalidité permanente ou partielle : 40.000,00 €
- Indemnités journalières suite à accident : 15,00 € par jour pendant 1 an
- Frais médicaux : à hauteur de 1.500,00 €

**Cotisation TTC par personne : 20,00 €**

2ème formule :

- Capital décès : 20.000,00 €
- Capital Invalidité permanente ou partielle : 40.000,00 €
- Indemnités journalières suite à accident : 20,00 € par jour pendant 1 an
- Frais médicaux : à hauteur de 2.000,00 €

**Cotisation TTC par personne : 35,00 €**

EMPLOYES COMMUNAUX :

Mme Le Maire expose un état des lieux au niveau des activités des employés communaux. Il sera demandé à partir de janvier de remplir un tableau journalier afin d'afficher le travail et les heures.

BIBLIOTHEQUE :

MME LORANGE a annoncé son départ au niveau bénévolat de la bibliothèque. Voir pot de départ. Mme Agnès VAUTHIER s'est proposée pour la remplacer.

Réunions du Conseil municipal

- jeudi 13 janvier à 20 heures
- jeudi 10 février à 20 heures
- jeudi 17 mars à 20 heures

BULLETTIN COMMUNAL :

Discussion pour faire les articles pour le bulletin communal. Il est souhaité que celui-ci paraisse le plutôt possible.

Dégradation panneau de signalisation :

M. Anthony LANGEVIN demande si le panneau de signalisation au niveau de l'embranchement route de Golbey et rue Principale suite à un accident de la circulation a été dédommagé. Mme le Maire explique que celui-ci a été remboursé par l'assurance. Cependant, la plainte n'a pas été retirée.

CEREMONIE DES VŒUX

Mme le maire informe qu'elle attend début de l'année pour envisager ou non la cérémonie des vœux.

Séance levée à 23.H 30